



DESTINATION : RÉUSSITE

Services aux voyageurs d'affaires

LES SERVICES CONSULAIRES

et

LE SERVICE DES
DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX
DU CANADA

Canada

Vous allez rencontrer de nouveaux acheteurs à Boston ? Vous comptez participer à une foire commerciale à Berlin ? Vous allez donner du service après-vente à un client de Beyrouth ?

Par l'entremise des ambassades, hauts-commissariats et consulats du Canada à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international peut contribuer à la sécurité et au succès de votre voyage d'affaires. Voici comment.

**Faut-il un visa pour entrer au Brésil ?
Des vaccins sont-ils nécessaires pour
voyager au Bangladesh ?**

Trouvez l'information dont vous avez besoin et mettez-vous au courant des dernières nouvelles et des alertes pour votre destination. En plus de vous offrir des publications portant sur la sécurité, les Services consulaires produisent des rapports approfondis sur 223 destinations dans le monde entier. Vous y trouverez des détails sur :

- les questions de sécurité et de santé
- l'utilisation des cartes de crédit et les considérations monétaires
- les documents personnels nécessaires
- les numéros et adresses des ambassades et autres bureaux du Canada
- et beaucoup plus !

Consultez la section « Voyages » du site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à : www.dfait-maeci.gc.ca

Les Services consulaires publient également un *Bulletin de voyage hebdomadaire*, qui signale les points chauds du globe.

Où devrais-je me loger à Bangkok ? Pouvez-vous me recommander un interprète à Bogota ?

Pour obtenir des conseils pratiques pouvant vous aider à planifier votre voyage d'affaires, ayez

recours au service de renseignements concernant les visites du Service des délégués commerciaux du Canada. Plusieurs bureaux tiennent en effet des listes d'hôtels recommandés, dont certains offrent des tarifs préférentiels aux gens d'affaires. Si vous avez besoin de services d'interprétation, de transport ou d'affaires, vous pouvez également obtenir les coordonnées de fournisseurs de services étrangers compétents.

Pour obtenir des renseignements concernant les visites ou pour communiquer avec un agent du Service des délégués commerciaux, consultez

www.infoexport.gc.ca



Quoi de neuf sur le marché belge ?

Afin de discuter des derniers développements sur votre marché cible, vous pouvez demander une rencontre personnelle avec l'un des agents en poste dans les quelque 130 bureaux commerciaux du Canada à l'étranger. Il vous suffit de communiquer avec cet agent au moins deux semaines avant votre départ.

Que faire si j'ai des problèmes à l'étranger ?

Vous avez perdu votre passeport ? Vous êtes soudainement frappé par une terrible fièvre ? Si des problèmes surviennent au cours de votre voyage d'affaires, communiquez avec l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada le plus près pour obtenir de l'aide. Vous pouvez aussi appeler les Services consulaires à Ottawa, à frais virés, au (613) 996-8885. Ce service est offert 24 heures par jour, tous les jours de la semaine.

Parce que vous êtes Canadien . . .

Par l'entremise des Services consulaires et du Service des délégués commerciaux, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'engage à aider les gens d'affaires canadiens à faire de leurs voyages une expérience réussie. Que vous vous rendiez à Buffalo ou à Buenos Aires, nous sommes à votre service. Bon voyage !